

See discussions, stats, and author profiles for this publication at: <https://www.researchgate.net/publication/309151578>

Les céréales bio en Belgique : production et importations

Article · September 2012

CITATIONS

0

READS

273

3 authors, including:



Frédéric Debode

Walloon Agricultural Research Centre CRA-W

45 PUBLICATIONS 615 CITATIONS

SEE PROFILE

Some of the authors of this publication are also working on these related projects:



Research group of Flanders' Strategic Platform for Insects [View project](#)



Insects in food and feed [View project](#)

Les céréales bio en Belgique : production et importations

Frédéric Debode, Hélène Schiepers, Philippe Burny



Le nombre de producteurs bio est en constante augmentation. Cependant, 84 % des terres converties en bio en Belgique sont des prairies. Avec une demande en constante augmentation, ceci laisse supposer un déficit en de nombreux produits agricoles.

Les céréales n'échappent pas à la règle et de nombreux produits céréaliers bio doivent être importés. Le CRA-W, dans le cadre du projet BioGéoCarbo, s'est posé la question de savoir quels étaient les volumes échangés ainsi que les principaux pays fournisseurs de céréales biologiques.

En effet, les données sont quasi-inexistantes tant sur les pays d'origine que sur les volumes échangés.

Le CRA-W a donc procédé à une série d'enquêtes auprès des producteurs, des organismes certificateurs et de certains transformateurs.

La production belge

En 2010, on comptait un peu plus de 2.000 ha de céréales biologiques en Belgique, essentiellement en épeautre, froment et orge (les productions de maïs ne sont pas comptabilisées dans cet article). Ceci correspond à 0,7 % des superficies consacrées aux céréales et laisse estimer un volume avoisinant les 9.000 T de céréales produites en Belgique. La majorité des exploitations agricoles belges produisant des céréales bio étant dans un système polyculture-élevage, 85 à 90% de la production est utilisée pour l'alimentation des animaux en tant que source de protéines. Le reste de la production est

destiné à la panification, la transformation en farine se faisant régulièrement sans intermédiaire, directement de la ferme au moulin.

Les importations

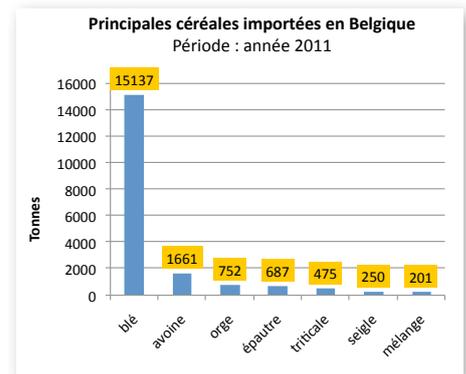
En ce qui concerne les importations, une première inconnue surgit dans l'estimation des produits qui sont échangés au sein de l'Union européenne (UE). Les produits pouvant circuler librement entre les états membres, il est assez difficile d'en estimer les volumes. Certains pays exportateurs de céréales bio, comme la Lettonie ou l'Estonie, bien présents sur les marchés, ont disparu des listings de demande d'importation depuis leur adhésion en 2004 à l'Union Européenne. La production en Europe de l'Ouest n'étant pas suffisante pour couvrir les demandes, il est actuellement indispensable de recourir à une importation de produits cultivés hors de l'UE.

Les personnes souhaitant procéder à l'importation de produits bio provenant d'un pays situé en dehors de l'UE peuvent obtenir une suite favorable à leur dossier si une certification est opérée par un organisme de contrôle reconnu par la Commission Européenne ou dont l'équivalence a pu être démontrée. Ceci est réalisé afin de vérifier que les exigences de production ont bien été réalisées dans un système semblable à celui préconisé dans le cahier des charges relatif à la production biologique en Europe.

Les entreprises peuvent également contrôler tout lot acheté dans l'Union Européenne si elles le souhaitent.

Certisys, TÜV Nord Integra et Quality Partner, les 3 organismes certificateurs belges actifs dans le bio ont donc été contactés. L'essentiel des dossiers d'importation sont actuellement gérés par TÜV Nord Integra et Certisys. Sur base des demandes d'importation gérées par ces deux organismes certificateurs, 15.000 T de blé ont été importées (la distinction entre blé fourrager et blé pani-

fiable n'est ici pas établie) ainsi que 4.000 T d'autres céréales (avoine, orge, épeautre, triticale et seigle).



Cette estimation des volumes ne porte donc que sur les volumes pour lesquels une demande de certification en vue de l'importation a été effectuée auprès d'un organisme certificateur belge.

Si l'on s'attarde sur les pays fournisseurs de ces céréales et faisant partie de l'Union Européenne, les Pays-Bas (6.000 T) et l'Allemagne (4.300 T) arrivent largement en tête, suivis par l'Italie (2.500 T) et la France (1.800 T). Les Pays-Bas ne peuvent justifier de tels volumes à l'exportation au vu de leur production et leur consommation intérieure. Les raisons sont donc plus à chercher dans le fait que ce pays est une importante porte d'entrée en Europe de l'Ouest de par son activité portuaire. L'Allemagne peut également justifier une plus grande proximité avec les pays de l'Est.

Dans les pays situés hors UE, la Russie (4.100 T), la Turquie (1.600 T) et le Kazakhstan (800 T) se présentent comme des acteurs de premier plan. L'Ukraine et le Kurdistan sont également des pays exportateurs mais étaient peu renseignés au niveau des importations en 2011. Hors Europe, c'est l'Argentine (570 T) qui a exporté le plus chez nous.

En plus de ces céréales qui peuvent être cultivées chez nous, on peut noter l'importation de quantités importantes de kamut (un ancêtre du blé

dur) principalement originaire du Canada. Le kamut peut constituer une alternative au blé moderne et apporte une saveur différente aux préparations alimentaires.

Vu la présence de nombreuses entreprises de transformation en Belgique, une partie des céréales importées sera réexportée après transformation sous forme de farine ou d'autres

préparations plus élaborées. En effet, si l'on se réfère à la situation en agriculture conventionnelle, on peut observer que la Belgique est une véritable plaque tournante en matière de commerce de céréales, le commerce extérieur représentant le double de la production nationale pour les exportations et le triple pour les importations. Une augmentation de la production belge de céréales

bio serait aisément absorbée localement, les transformateurs rencontrés se montrant plus favorables à se fournir au niveau local plutôt qu'à recourir à l'importation.

Nous remercions TÜV Nord Integra, Certisys et Quality partner pour leur aimable collaboration.



Quelles semences de blé pour les producteurs bio de Wallonie?

Sophie Maerckx et Hélène Deketelaere



Les céréales bio font encore aujourd'hui figure de parent pauvre de l'agriculture biologique wallonne : peu de surfaces agricoles leur sont consacrées et la farine qu'on en tire est trop souvent jugée « non-panifiable » selon les critères retenus par les boulangeries industrielles. Or, le problème des blés biologiques ne se situe pas nécessairement chez le producteur, mais plutôt en amont, au niveau de l'offre en semences de variétés adaptées à l'agriculture biologique, et en aval, auprès des transformateurs dont le savoir-faire et les outils ne permettent pas toujours de valoriser tous les types de farines en bons pains.

Mais quelles sont les contraintes qui pèsent sur les producteurs de céréales en Wallonie en ce qui concerne le choix de leurs semences ? Sont-ils satisfaits de la qualité de celles-

ci ? Quels sont les critères qui président au choix de leurs variétés ? Nous vous proposons un bref coup d'œil sur le rapport que quelques producteurs entretiennent avec leurs semences !

Des normes identiques...

Les producteurs bio de céréales sont soumis aux mêmes règles que les producteurs conventionnels en matière de semence, si l'on veut bien excepter le fait qu'ils doivent respecter l'obligation d'utiliser des semences issues de l'agriculture biologique¹. Ils ne peuvent donc cultiver que des variétés inscrites au catalogue et ils bénéficient en outre du « privilège » fermier qui consiste à pouvoir ressemer les semences issues de leur propre récolte sans devoir payer de droits aux obtenteurs de celles-ci ou en ne leur payant que des droits réduits, pour autant qu'ils les produisent eux-mêmes, dans leur ferme et pour leur propre utilisation. Alors qu'une grande partie des producteurs bio, toutes spéculations confondues, se disent satisfaits de la qualité de leurs semences, il semble

que la disponibilité des semences céréalières bio - épeautre, avoine, orge, seigle, triticale - soit plutôt contestée, comme en témoigne le nombre élevé de dérogations demandées pour les semences de céréales².

...pour des réalités de terrain différentes

Mais quelles sont les attentes des producteurs bio par rapport à leurs semences ? Il apparaît que celles-ci varient en fonction de leurs façons de travailler, de la structure de leurs fermes, de leurs modes de commercialisation et de transformation. Qu'ils travaillent en bio ou en biodynamie, qu'ils soient situés en Hesbaye ou dans le Condroz, qu'ils s'investissent « du grain au pain » ou se concentrent sur la production de céréales qu'ils commercialisent en grains, les préférences dans le choix des semences céréales ne sont pas les mêmes !

Résistance aux maladies, bons rendements, rusticité et adaptation au terroir, qualité panifiable,... voici les éléments généralement recherchés pour les céréales ! Et bien souvent, quand les agriculteurs ont trouvé un ensemble de variétés qui leur conviennent, ils n'en changent plus pendant plusieurs années !